



APPEL PUBLIC

Un ouvrier qualifié peintre (h/f/x) **pour le Service des Travaux**

MISSION

L'Administration communale d'Yvoir procède au recrutement d'un ouvrier qualifié peintre (h/f/x) dont la mission consistera à entretenir et peindre les murs, sols et surfaces à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments dont l'Administration est propriétaire. Il assure la logistique du chantier en déplaçant le matériel et plaçant les éléments. Il contrôle la mise en œuvre et la sécurité de ses interventions. Il s'informe sur les textures et les matières des surfaces à traiter pour chiffrer les quantités de produits à appliquer. Il réalise également l'installation de revêtements de sol ou de revêtements muraux.

ACTIVITÉS

Sous la responsabilité du contremaître, le peintre aura en charge :

- l'exécution des travaux spécifiques à ses qualifications ainsi que les travaux simples non liés à sa qualification ;
- l'organisation et la préparation des chantiers ainsi que du matériel à prévoir (échafaudage, bâches de protection, table à tréteaux, etc.) ;
- la réalisation des métrés et l'établissement d'un budget relatif à ces chantiers ;
- l'évaluation de l'état des surfaces à traiter et leur préparation avant d'appliquer l'enduit (lessiver, boucher les trous, décaper, poncer...) ;
- l'utilisation des outils appropriés aux revêtements choisis (rouleaux, pinceaux, brosses, pistolets à peinture...) ;
- la pose d'autres matériaux comme le papier peint, le parquet, de la moquette...

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES POUR LE POSTE

- ✓ Expertise technique ;
- ✓ Respect des règles de sécurité ;
- ✓ Excellente connaissance de la peinture et de la méthode pour la choisir, la mélanger et l'appliquer ;
- ✓ Capacité à utiliser les outils adaptés (brosses, pistolets extrudeur, etc.) ;
- ✓ Bonnes compétences de base en mathématiques ;

- ✓ Dextérité et très bon équilibre pour travailler sur des échafaudages, des échelles, etc.
- ✓ Conscientieux/se avec un sens aigu du détail ;
- ✓ Lecture des plans, schémas et notices techniques ;
- ✓ Polyvalence et réactivité ;
- ✓ Autonomie ;
- ✓ Rigueur, méthode et logique ;
- ✓ Communication écrite et orale aisées ;
- ✓ Capacité d'adaptation aux changements et à l'évolution des techniques et des matériels.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS

- Etre belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre de conduite irréprochable ;
- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (ou de tout autre titre équivalent) dans un domaine en lien avec le poste à pourvoir.
- Disposer d'une expérience (récente) dans une fonction similaire est un réel atout.
- Disposer du permis B.

INFORMATIONS SUR LE POSTE

- Statut : contractuel
- Contrat : durée déterminée de 12 mois, en vue d'un contrat à durée indéterminée si la personne convient
- Horaire : temps plein (38h/semaine)
- Salaire de la fonction :
 - Expérience valorisable à concurrence de 10 années maximum pour le secteur privé ou en qualité de travailleur indépendant et de la totalité pour le service public ;
 - Rémunération selon l'échelle barémique D2 (diplômes équivalents au secondaire inférieur) ou D4 (diplômes équivalents au secondaire supérieur).
- Avantages : allocation de fin d'année, jours de congés extra-légaux, 2^e pilier de pension pour les agents contractuels, octroi de chèques-repas (6€).

MODALITÉS D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Sous peine de nullité, les candidatures dûment motivées - lettre de motivation, CV, extrait de casier judiciaire récent (- de 3 mois) et copie du diplôme - sont à adresser par courrier électronique ou

postal au Service GRH, à l'attention de Mme Céline LAMAND (Rue de l'Hôtel de Ville, n°1 à 5530 YVOIR – celine.lamand@yvoir.be) **au plus tard pour le 30 avril 2024**. Tout dossier incomplet ou remis après la date de clôture de l'appel public sera irrecevable (date de la poste ou du courriel faisant foi).

Personne de contact : Service GRH – Mme Céline LAMAND (082/610377 - celine.lamand@yvoir.be)

ÉPREUVES

Une épreuve orale portant:

→ pour la première partie : sur les connaissances professionnelles utiles pour la fonction (éventuellement complétée par un test pratique);

→ pour la seconde partie : sur les motivations du (de la) candidat(e) et permettant la comparaison des profils avec les exigences générales inhérentes à la fonction.

Chaque partie sera cotée sur 50 points.

Au total, les candidats devront obtenir 60 % des points au minimum.